

## USAGE ET ENTRETIEN DU PLANCHER SURÉLEVÉ

FICHE TECHNIQUE



### PRÉAMBULE

Les règles de cette fiche ont pour but de maintenir la bonne qualité des ouvrages exécutés. Toutefois, un plancher surélevé n'est durable que dans des conditions normales d'utilisation. Pour l'entretien et l'utilisation corrects d'un plancher surélevé, l'utilisateur se doit de respecter les consignes suivantes.

### DÉMONTAGE ET REMONTAGE

- Le nombre de dalles et/ou traverses à enlever en une seule fois doit être limité. Ne pas démonter simultanément des rangées entières de dalles ou des surfaces importantes
- Ne pas créer d'îlots de dalles ou vérins, surtout lors de l'acheminement de matériels et mobiliers. **Favoriser toujours un démontage en damier.**
- **Bien repositionner les joints de vérins et/ou de traverses.** Le non respect de cette règle, est à l'origine de la plupart des boitements de dalles.
- **Ne jamais replacer une dalle à coup de pied.**
- Pour remettre en place une dalle déposée, toujours repousser au préalable les dalles voisines afin de recréer l'espace nécessaire à un repositionnement aisé.
- Les dalles et traverses déposées doivent être remises en place dès que possible (ne pas oublier de traverses dans le plénum du plancher technique) et si elles sont détériorées, elles doivent être remplacées par des composants neufs identiques.
- Les dalles ou autres composants découpés pour ajustement aux parois ou poteaux doivent être replacés à leur emplacement initial.



Sécuriser les zones de dalles ouvertes par un balisage adapté.



Ne jamais soulever les dalles par le côté avec un tournevis ou un levier.



Les dalles doivent impérativement être soulevées pour dépose et repose à l'aide de l'outil de levage fourni à cet effet (ventouse, griffe à moquette, etc...).

### VÉRINS



- Il est absolument interdit de modifier l'emplacement ou le positionnement d'un vérin, cela nuirait gravement à la stabilité du plancher technique et créerait des risques importants d'effondrement du plancher.
- Il est interdit de prendre appui ou de s'enrouler autour des vérins pour tirer des câbles électriques ou de réseaux.
- Il est formellement interdit de supprimer un vérin.

### MATÉRIEL LOURD ET ROULANT



- La manutention et la mise en place de tout équipement ou matériel lourd doit toujours s'effectuer avec des plate-lages ou plaques de répartition, de rigidité suffisante afin de répartir les efforts et d'éviter toute surcharge ponctuelle. L'utilisateur doit vérifier l'adéquation des charges avec le plancher surélevé en place.
- Ne jamais déplacer de matériel lourd sur du plancher surélevé en cours de démontage.

### RÉSEAUX

- Tous les cheminements d'électricité, de courants faibles, de fluides et de gaines doivent être situés à l'emplacement prévu au plan de calepinage. Lorsque ces réseaux sont à raccorder à des équipements fixés aux dalles de plancher surélevé, leur implantation se fera à proximité de ces dalles afin d'éviter les déposes et reposes excessives.



### NETTOYAGE



- Le lavage à grande eau du plancher surélevé est formellement interdit.
- Utiliser l'aspirateur et/ou le balai.
- Pour les sols durs, utiliser une serpillière humide totalement essorée avec des produits détergents neutres.
- Les shampooings secs sont possibles pour les revêtements textiles.
- Essuyer périodiquement les chants des dalles et particulièrement lors des démontages.
- Certaines cires lustrantes peuvent affecter les caractéristiques antistatiques des revêtements.